

**CONSEIL MUNICIPAL DE MENARS
PROCES-VERBAL - DELIBERATIONS
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2015**

ETAIENT PRESENTS : Yves GEORGE, le Maire,
Madame LE FLOCH Claire, MARTIN Dominique, ROSSIGNOL Anne,
Messieurs DOS SANTOS Féliberto, GLEDEL Georges, LASNIER Henri, OLESKOW Philippe, PESME
Olivier, PREVOST Guy, TOUZELET Serge, VIRLET François.

ABSENTS ET EXCUSES : TALBOT Alain, TRIOREAU Philippe

POUVOIRS : TALBOT Alain donne pouvoir à PREVOST Guy
TRIOREAU Philippe donne pouvoir à GEORGE Yves.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LE FLOCH Claire

DATE DE LA CONVOCATION 8 décembre 2015

Nombre de conseillers	15
En exercice	14
Présents	12
Absents excusés	2
Pouvoirs	2

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 12 octobre 2015.

DELIBERATIONS

- Ajustements budgétaires : -Zac des Coutures – transfert des frais d'étude
-Lotissement de la Cour du Puits – Intégration à l'actif de la voirie et
Equipements
-Travaux en régie – Plantation rue de la Loire
- Vidéo protection : Attribution du marché et demandes de subventions
- Consultation maîtrise d'œuvre : Aménagement du lavoir et ses abords
Réaménagement de la mairie et école
- Urbanisme : Délégation au maire pour l'exercice du Droit de Préemption Urbain
Acquisition du terrain ZC 250 – 868m²
- Agglopolys : convention gestion de service d'assistance pluridisciplinaire
- Dématérialisation des marchés publics : Convention de partenariat avec la sarl Info-Locale
- Décors de Noël : participation des commerçants
- CNAS : Désignation d'un délégué élu
- Agglopolys – Commission Solidarité et Innovation Sociale : Désignation d'un représentant

AUTRES POINTS

- Agglopolys – assainissement : présentation du rapport 2014
- Commissions communales et communautaires
- Décisions du maire
- Questions diverses

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 heures.

SUJET A RAJOUTER A L'ORDRE DU JOUR

- Agglopolys : convention constitutive de groupement de commandes pour une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Remerciements d'Emmanuelle COUSIN à la municipalité pour l'aide apportée à sa soirée théâtrale.

Les élèves du CM2 de l'école Victor Hugo ont confectionné une belle carte pour souhaiter un joyeux Noël au Conseil municipal.

APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler sur le précédent procès-verbal du 12 octobre. Celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

AJUSTEMENTS BUDGETAIRES – ZAC DES COUTURES – TRANSFERT DES FRAIS D'ETUDE – DM N° 5 - DELIBERATION NO 2015-50

Selon l'instruction budgétaire et comptable, il y a lieu de rattacher aux biens inscrits à l'actif les frais d'étude liés à l'opération « ZAC des Coutures ». Il s'agit des honoraires versés, sur l'année 2015, au bureau d'étude, Siam Conseils pour 7560€, à l'architecte Striblen pour 5040€ et Inévia Ingénierie pour 3360€. Monsieur le Maire propose d'inscrire au budget, en section d'investissement (recettes et dépenses) une écriture d'ordre dite opération patrimoniale. Cette décision est adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal.

COMPTE	SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
2312/CH041	Terrains en cours	15 960€	
2031/CH041	Frais d'étude		15 960€

AJUSTEMENTS BUDGETAIRES – LOTISSEMENT DE LA COUR DU PUIT – INTEGRATION DES BIENS A L'ACTIF – DM N° 6 - DELIBERATION N° 2015-51

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention a été signée avec l'aménageur pour la rétrocession de la voirie, des équipements publics et réseaux dans le domaine public. Considérant la nécessité de procéder à l'enregistrement d'une décision modificative pour l'intégration des biens à l'actif, Monsieur le Maire propose d'inscrire au budget la somme de 18 065€ (estimation des domaines en date du 25/11/2015). Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la décision modificative ci-dessous

COMPTE	SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
2112/CH041	Terrain de voirie	18 065€	
10251/CH041	Dons et legs en capital		18 065€

TRAVAUX EN REGIE - PLANTATION DE TILLEULS RUE DE LA LOIRE – DM N° 7 - DELIBERATION NO 2015-52

Pour l'affectation comptable des travaux réalisés en régie relatifs à la plantation de huit tilleuls rue de la Loire, il y a lieu d'inscrire en dépense d'investissement et recette de fonctionnement la somme de 1988.46€ dont 1375.45€ en main d'œuvre et 613.01€ en matériaux. Les tilleuls ont été enregistrés en investissement pour la somme de 2097.49€ Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte les écritures comptables présentées ci-dessous.

COMPTE	SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
2121/CH040	Plantation d'arbres et d'arbustes	1990€	
021	Virt de la section de fonctionnement		1990€
	SECTION FONCTIONNEMENT		
023	Virt à la section d'investissement	1990€	
722/CH042	Travaux en régie		1990€

**VIDEOPROTECTION - ATTRIBUTION DU MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE –
DELIBERATION N° 2015-53**

Dans le cadre du projet « vidéoprotection » porté par la commune lié à la prévention de la délinquance, à l'amélioration de la tranquillité publique et à la surveillance des commerces, Monsieur le Maire présente le cahier des charges pour la mise en place de sept caméras sur la commune ainsi que les propositions de prix reçues des candidats. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal accepte le projet et attribue le marché à la société SRTC de Saint Jean de Braye pour un montant de 30 960€ TTC. Il faut y rajouter le coût de l'alimentation des caméras estimé à 14 371€ TTC, la maintenance annuelle pour environ 1000€ TTC et l'abonnement mensuel de la gendarmerie pour 200€ TTC. Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

**VIDEOPROTECTION – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.S.R. –
DELIBERATION N° 2015-54**

Le Conseil municipal sollicite l'aide financière du Conseil départemental au titre de la D.S.R. Dotation de Solidarité Rurale pour le financement du dossier « vidéoprotection ». Monsieur le Maire est autorisé à effectuer toutes les démarches nécessaires au financement et à la réalisation des travaux inscrits au budget.

**VIDEOPROTECTION – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R. –
DELIBERATION N° 2015-55**

Le Conseil municipal sollicite l'aide financière de la Préfecture au titre de la D.E.T.R. – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour le financement du dossier « vidéoprotection ». Monsieur le Maire est autorisé à effectuer toutes les démarches nécessaires.

**VIDEOS DE PROTECTION – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES CREDITS DU
F.I.P.D. DELIBERATION N° 2015-56**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un financement d'actions, par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, est réservé aux communes ou aux EPCI mettant en place un dispositif de sécurité et de prévention de la délinquance. Le Conseil municipal, unanime, sollicite auprès du Ministère de l'Intérieur l'attribution d'une aide financière au titre du F.I.P.D. et autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

AMENAGEMENT DU LAVOIR ET SES ABORDS - DELIBERATION N° 2015-57

Dans le cadre des futurs aménagements pour la mise en accessibilité du lavoir et ses abords, et à l'issue de l'étude menée par le CAUE qui a permis de définir un programme, monsieur le Maire propose de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour la conception et le suivi des travaux. Cette opération peut bénéficier d'aides financières au titre de la DETR, la Région etc... Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal accepte le projet de principe, décide le lancement de la consultation et mandate le maire pour signer les documents nécessaires.

**REAMENAGEMENT DE L'ENSEMBLE DES LOCAUX MAIRIE ET ECOLE -
DELIBERATION N° 2015-58**

Dans le cadre des futurs réaménagements de l'ensemble des locaux de la mairie et de l'école, et à l'issue de l'étude menée par le CAUE, monsieur le Maire propose de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour la conception et le suivi des travaux. Comme pour le lavoir, cette opération doit bénéficier de subventions. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal accepte le projet de principe, décide le lancement de la consultation et mandate le maire pour signer les documents nécessaires.

**URBANISME – DELEGATION AU MAIRE POUR L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION
URBAIN – DELIBERATION N° 2015-59**

Par délibération du 9 juillet 2015, le conseil communautaire a approuvé le transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » qui a été prononcé ensuite par arrêté préfectoral en date du 23 novembre 2015. A compter de cette date, la communauté d'agglomération a le pouvoir d'instituer et d'exercer le D.P.U. (Droit de Prémption Urbain). Le code de l'urbanisme permet au titulaire de déléguer une partie du D.P.U aux communes membres. Par délibération du 3 décembre 2015, le conseil communautaire a décidé de déléguer le droit de préemption urbain aux communes pour certains secteurs d'aménagement. Agglopolys conserve l'exercice du D.P.U. pour les zones industrielles, artisanales et voiries communautaires. Le Conseil municipal, unanime, accorde à Monsieur le Maire et en son absence à l'adjoint chargé de l'urbanisme le droit d'exercer au nom de la commune les droits de préemption.

URBANISME – ACQUISITION PARCELLE ZC 250 – DELIBERATION NO 2015-60

Monsieur le Maire, Yves GEORGE, informe le Conseil municipal qu'une offre de prix a été faite à la propriétaire du terrain cadastré ZC 250, situé chemin du Pas St Martin et intégré dans le périmètre de la future Z.A.C. des Coutures. En commun accord avec la propriétaire, le prix du m² est fixé à 5,50[€] soit la somme de 4 774€ pour une superficie de 868m². Les frais de notaire en sus sont à la charge de la commune. Le Conseil municipal, unanime, accepte l'acquisition de ce terrain et donne pouvoir au maire ou à l'adjoint chargé de l'urbanisme pour signer l'acte notarié ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire.

**AGGLOPOLYS – CONVENTION SVP – ASSISTANCE PLURIDISCIPLINAIRE –
DELIBERATION NO 2015-61**

Monsieur le maire propose le renouvellement de l'adhésion au service d'assistance pluridisciplinaire pour l'année 2016. Un cabinet conseils apporte des réponses aux problèmes posés sur des thématiques larges et variées (juridique, urbanisme, économique etc). Après avoir pris connaissance de la nouvelle convention, le Conseil municipal délibère et accepte, avec 6 abstentions, 8 voix « Pour », le renouvellement de l'adhésion pour une participation annuelle de 260€.

**CONVENTION DE PARTENARIAT – DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS –
DELIBERATION NO 2015-62**

L'évolution de la législation relative aux marchés publics se traduit par un accroissement des obligations en matière de dématérialisation des procédures de passation des marchés publics. Pour permettre aux communes de répondre aux nouvelles exigences, l'Association des Maires de Loir et Cher propose un service adapté en signant une convention de partenariat avec la société Info-Locale dans le but de créer une plateforme de dématérialisation des marchés publics. Monsieur le Maire propose l'adhésion à la plateforme de dématérialisation des marchés publics pour un montant de 160€ HT par an. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal accepte l'adhésion et autorise le maire à signer la convention.

DECORS DE NOEL – PARTICIPATION DES COMMERCES – DELIBERATION N° 2015-63

Il est demandé une participation financière de 30€ à chaque commerçant pour les décorations de Noël achetées par la collectivité et mises en place par les agents communaux. Cette participation fera l'objet d'un titre de recette enregistré au compte 70878 « Remboursements de frais par d'autres redevables ». Le Conseil Municipal, unanime, approuve la proposition du maire.

DESIGNATION D'UN DELEGUE ELU – C.N.A.S. – DELIBERATION N° 2015-64

Le Conseil municipal, unanime, désigne madame LE FLOCH Claire, adjointe au maire, en qualité de déléguée des élus et correspondante auprès du Comité National d'Action Sociale, action sociale au service du personnel communal.

AGGLOPOLYS – COMMISSION SOLIDARITE ET INNOVATION SOCIALE – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT – DELIBERATION N° 2015-65

La commission solidarité et innovation sociale est une commission communautaire composée de plein droit par le maire de chacune des 48 communes et d'un représentant. Elle met en œuvre des actions sociales pour développer une dynamique territoriale et promouvoir des actions innovantes. Le Conseil municipal, unanime, désigne madame LE FLOCH Claire pour représenter la commune au sein de cette commission.

AGGLOPOLYS - CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR ASSISTANCE MAITRISE D'OUVRAGE – DELIBERATION N° 2015-66

Agglopolys propose de créer une convention de groupement de commandes pour assistance maîtrise d'ouvrage pour les aménagements des espaces et équipements publics. Ce service est destiné aux communes dépourvues d'ingénierie technique. Agglopolys aurait vocation à assumer les fonctions de coordonnateur et serait autorisé à signer et notifier le marché pour le compte de la commune. Après en avoir délibéré avec 8 abstentions, 5 voix « contre » et 1 voix « pour » le Conseil municipal rejette cette proposition.

AGGLOPOLYS - ASSAINISSEMENT – RAPPORT 2014

Le Conseil municipal prend acte de la transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif de l'année 2014.

COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES ET COMMUNALES

NEANT

DECISIONS DU MAIRE

Dans le cadre de la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 2014-47 du 12 mai 2014, il a été amené à prendre la décision suivante :

- Décision n° 2015-14 – 15 – 16 du 24 octobre et 14 novembre 2015 portant sur l'attribution des logements sociaux sis 46 et 48 avenue Guillaume Charron.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h15mn.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Et ont signé au registre les membres présents.

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du CGCT.

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
GEORGE Yves le Maire		PESME Olivier	
DOS SANTOS Féliberto		PREVOST Guy	
GLEDEL Georges		ROSSIGNOL Anne	
LASNIER Henri		TALBOT Alain	Absent – excusé pouvoir à G.PREVOST
LE FLOCH Claire		TOUZELET Serge	
MARTIN Dominique		TRIOREAU Philippe	Absent – excusé pouvoir à Y.GEORGE
OLESKOW Philippe		VIRLET François	